ARE YOU LOOKING FOR A COST-EFFECTIVE METHOD TO MEET YOUR FARM'S CASH FLOW NEEDS?

The Advance Payments Program (APP) can help

The APP is a federal loan guarantee program that helps agricultural producers benefit from the best market conditions by improving their cash flow throughout the year.

Benefits of the APP:

- Producers can receive up to 50% of the expected average market price of their agricultural product for up to 18 months.
- The first $100,000 of cash advances is interest free.
- Producers can access cash advances of up to $400,000.

The *Agricultural Growth Act* has made improvements to the APP, making it even better for your farm!

New in 2015:	The new Act also allows for further improvements targeted for 2016:
• Receive advances for all your commodities through one application with a single administrator. • No requirement for a farmer to be principally occupied in farming. • A repayment schedule in line with the perishable date of non-storable products. • Repayment of advances without penalty: ▪ when a producer waits to market the commodity until conditions are more favourable, or ▪ if the agricultural product becomes unmarketable through no fault of the producer.	• New commodities to be eligible for advances - including specific classes of breeding animals intended for market. • A new streamlined application process will reduce paper burden and treat farmers like returning clients. • More options for producers to secure an APP advance. • Streamline approach to obtaining guarantees for companies with many members.

TO FIND OUT MORE:

Visit Agriculture and Agri-Food Canada's website at **www.agr.gc.ca/APP**, contact an APP administrator near you, or call toll-free **1-866-367-8506**.

Changes are also being made to the *Farm Debt Mediation Act* to ensure all necessary parties are involved in a mediation process. For more information about Agriculture and Agri-Food Canada's Farm Debt Mediation Service, visit: **www.agr.gc.ca/FDMS.**

Subscribe to AAFC's new e-newsletter at www.agr.gc.ca/agriinfo
Agri-info
Modern • Innovative • Growing

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada
Canada

CHERCHEZ-VOUS UNE FAÇON RENTABLE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE LIQUIDITÉS DE VOTRE EXPLOITATION AGRICOLE?

Le Programme de paiements anticipés (PPA) peut vous aider

Le PPA est un programme fédéral de garantie de prêt qui aide les producteurs agricoles à tirer parti de la conjoncture du marché la plus favorable en augmentant leurs liquidités tout au long de l'année.

Avantages du PPA :

- Les producteurs peuvent recevoir au plus 50 % du prix de marché moyen prévu de leur produit agricole pour une période allant jusqu'à 18 mois.
- La première tranche de 100 000 $ de l'avance est exempte d'intérêt.
- Les producteurs peuvent obtenir une avance maximale de 400 000 $.

La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* a permis d'apporter des améliorations au PPA et de le rendre encore plus avantageux pour votre exploitation agricole!

Nouveautés en 2015 :	La nouvelle Loi permet aussi d'apporter d'autres améliorations pour l'année 2016 :
• Vous pouvez obtenir des avances pour tous vos produits en présentant une demande à un seul agent d'exécution. • Il n'est pas nécessaire qu'un producteur s'adonne principalement à l'agriculture. • Le calendrier des remboursements est établi en fonction de la date de péremption des produits non entreposables. • Le remboursement des avances est sans pénalité : ▪ lorsqu'un producteur attend que les conditions soient plus favorables pour vendre son produit; ▪ si le produit agricole devient non commercialisable sans qu'il y ait faute de la part du producteur.	• De nouveaux produits seront admissibles à des avances, y compris certaines catégories d'animaux reproducteurs destinés à la vente. • Un nouveau processus de demande rationalisé permettra de réduire les formalités administratives et de traiter les agriculteurs comme des clients déjà inscrits. • Les producteurs auront plus d'options pour obtenir une avance du PPA. • Le processus d'obtention de garanties pour les entreprises comptant de nombreux membres sera simplifié.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Visitez le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à **www.agr.gc.ca/PPA**; communiquez avec un agent d'exécution du PPA dans votre région; composez le numéro sans frais **1-866-367-8506**.

Des modifications sont également apportées à la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole* pour faire en sorte que toutes les parties nécessaires participent au processus de médiation. Pour obtenir d'autres précisions sur le Service de médiation en matière d'endettement agricole d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, consultez le site Web **www.agr.gc.ca/SMMEA**.

Abonnez-vous au nouveau bulletin électronique d'AAC
www.agr.gc.ca/bulletinagriinfo
Agri-info
Moderne. Innovatrice. En croissance.